



Président : M. Imre HOLLAI (Hongrie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. M. CHÁVEZ-MENA (El Salvador) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, je veux avant toute chose vous adresser nos félicitations les plus sincères à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-septième session de l'Assemblée générale. Je tiens à dire également combien mon gouvernement et moi-même apprécions les efforts inlassables qu'a déployés le Secrétaire général depuis qu'il occupe ce poste élevé. Nous sommes certains que sa sagesse, sa largeur de vue, sa sensibilité et son expérience sont et resteront des facteurs positifs qui contribueront, avec son réalisme, au bon exercice de la mission qui lui a été confiée au service de l'Organisation par les peuples du monde.

2. Je voudrais maintenant exposer les points de vue généraux concernant la politique extérieure du Gouvernement d'unité nationale que je représente. A partir de 1979, la République d'El Salvador a pris les premières mesures pour mettre en œuvre les mécanismes nécessaires à la transformation sociale, économique et politique que nous attendions depuis si longtemps; pour permettre à la majorité de jouir de meilleures conditions de vie, de la démocratie et de la justice sociale; pour le respect effectif des droits de l'homme, pour l'exercice de l'autodétermination; et pour permettre en somme à la société salvadorienne d'améliorer son existence d'une manière générale. Aujourd'hui comme alors, mon gouvernement lutte d'une manière opiniâtre pour diminuer la pauvreté et éliminer les éléments en marge de la société, tout en s'efforçant de perfectionner les structures rénovées à seule fin d'épanouir la personne humaine.

3. Le monde entier reconnaît d'ailleurs sans peine la portée des réformes structurelles entreprises par mon gouvernement, notamment la réforme agraire, qui a été considérée comme la réforme la plus profonde jamais effectuée en Amérique, ainsi que la nationalisation de la banque et du commerce extérieur. En même temps, nous nous sommes engagés dans un processus politique, démocratique, pluraliste et de participation, dont la légitimité populaire a été confirmée en entrant dans l'histoire de notre pays par l'intermédiaire des élections du 28 mars dernier, qui se sont déroulées sous la surveillance avisée d'observateurs de plus de 50 pays, organisations et institutions internationales reconnues, sans parler de quelque 500 journalistes étrangers. Ce jour-là, aux yeux du monde mi-émerveillé mi-indifférent, le peuple salva-

dorien a rejeté la violence, le totalitarisme et le terrorisme en optant pour l'exercice de son autodétermination et la voie pacifique et rationnelle dans la solution de ses problèmes. Le pays a choisi la formule de la pluralité et des partis multiples. C'est ainsi que le gouvernement actuel s'est intégré aux forces politiques qui représentent 92 p. 100 des électeurs et a adopté, conformément aux aspirations populaires, le programme de base du gouvernement connu sous le nom de Pacte d'Apaneca, qui représente les objectifs communs exposés par les différents partis politiques à l'occasion de la confrontation électorale à laquelle j'ai fait référence. Ces objectifs essentiels sont la paix, la démocratisation, le respect des droits de l'homme, la consolidation des réformes sociales, la création d'un climat de confiance institutionnelle et juridique, le renforcement international et le redressement économique.

4. Bien entendu, nous savons bien que les bonnes déclarations engendrent les grandes actions et que la période actuelle appelle des mesures pragmatiques afin d'obtenir des résultats tangibles. C'est pourquoi mon gouvernement a créé à cet égard trois commissions : une commission politique, une commission de la paix et une commission des droits de l'homme. La commission politique, composée, entre autres, des forces qui ont été jugées représentatives après les élections, est destinée à donner vie au processus démocratique, à veiller à sa réalisation et à prendre les mesures nécessaires pour l'exécution et la mise en œuvre du programme de base du gouvernement actuel. La commission de la paix recherche la réalisation de la paix dans une atmosphère sociale permettant à tous les Salvadoriens de vivre, de travailler et de s'épanouir en tant qu'êtres humains, dans le cadre de la réconciliation nationale, du rejet des attitudes sectaires et de l'orientation des intérêts politiques par la voie institutionnelle. Cette commission est aussi chargée de proposer les formules nécessaires afin d'obtenir une concorde permanente et solide et la stabilité sociale. La commission des droits de l'homme, quant à elle, servira d'instrument pour la protection, la promotion et le respect des droits de l'homme au sens le plus large du terme, et elle recommandera les mesures à prendre de façon adéquate pour que les droits de l'homme soient effectivement respectés.

5. A titre d'exemple de l'efficacité de ces commissions, je dirai que la commission politique a mis au point un calendrier qui fixe les dates limites pour la réalisation des grands événements politiques, notamment les élections présidentielles et municipales prévues au plus tard pour le 28 mars 1984. Tous les secteurs politiques, sans distinction idéologique ou politique, devront y participer. Manifestement, nous avançons sur la voie de la paix, de la concorde, de la justice et de la réconciliation nationale.

6. Il faut souligner que la solution globale au problème salvadorien ne peut pas être trouvée uniquement dans les limites d'El Salvador. Comme vous le savez tous, il existe en Amérique centrale un conflit généralisé qui engendre des tendances nouvelles, en fait surgir d'anciennes, ce qui rend difficilement viable et stable tout projet politique, quel qu'il soit. En ce sens, l'existence de différents projets politiques conçus en vue d'améliorer les conditions provoquées par le sous-développement social, politique et économique engendre des tensions et des conflits, ne serait-ce que lorsque l'un d'entre eux essaie de supplanter les autres. Cela alimente en effet, dans certains milieux, la vaine croyance que ces conceptions sont amenées à s'exclure l'une l'autre. D'autre part, une conduite interventionniste met en danger la paix régionale en Amérique centrale.

7. Par ailleurs, la conjoncture régionale n'est pas étrangère aux grands désordres du système monétaire international, aux taux de chômage très élevés, au protectionnisme excessif et à bien d'autres symptômes négatifs auxquels se heurte notre sous-région d'Amérique centrale dans le tourbillon de sa propre crise politique et sociale.

8. C'est ainsi qu'il n'y aura pas de paix en Amérique centrale tant que se poursuivra la course aux armements; tant que continuera le trafic d'armes; tant que des groupes armés recevront un soutien en vue de renverser des gouvernements légitimes; tant que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ne sera pas respecté; tant que ne sera pas repoussée l'intervention étrangère, ouverte ou dissimulée; tant que ne sera pas respecté le pluralisme idéologique; tant que ne seront pas éliminées les structures économiques et sociales injustes. Il n'y aura pas de paix si les institutions démocratiques ne sont pas renforcées et si les droits de l'homme ne sont pas pleinement respectés. En un mot, il n'y aura pas de paix sans foi et sans effort en faveur de la paix.

9. Avec l'introduction d'intérêts politiques étrangers en Amérique centrale, issus d'affrontements plus larges, les pays de la région ont tendance à perpétuer leurs problèmes et à faire le jeu des mercantis de la guerre. Si nous ne trouvons pas d'idées favorables à une concorde reposant sur la coopération, sur notre origine commune, sur notre géographie et sur notre destin communs, nos peuples signeront leur arrêt de mort à moins que des hommes de bonne volonté se consacrent passionnément à la recherche de la paix. Tant que ne régnera pas la coexistence pacifique, tant que ne seront pas respectés les principes de l'autodétermination des peuples et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, tant que les intérêts étrangers mesquins s'infiltreront dans notre région, la stabilité, la paix, la démocratie, le développement et la justice sociale continueront de nous échapper.

10. C'est pourquoi, au nom de mon gouvernement, j'offre notre volonté de parvenir à cette paix, car la bonne volonté est un facteur essentiel si nous voulons atteindre d'autres valeurs, bouillon de culture de la félicité des peuples. Il est donc indispensable que les pays d'Amérique centrale adoptent des politiques tendant à limiter les armements et les effectifs militaires. Il est indispensable qu'ils arrêtent immédiatement le trafic d'armes; qu'ils n'acceptent pas les pro-

vocations et cessent de harceler les voisins, parce que nous avons tous le droit de nous organiser dans le domaine social, économique et politique, comme l'entendent les peuples, selon leur décision souveraine. Mon peuple et mon gouvernement adressent donc un appel en faveur de la démocratie, du plein respect des droits de l'homme, du règne de la justice sociale, de la paix, de la tolérance et de la fraternité entre les peuples d'Amérique centrale.

11. Conscients de ce que le pluralisme idéologique doit être la philosophie de toute action gouvernementale, de sorte que les idées puissent être exprimées librement et que la démocratie puisse progresser, notre politique intérieure se doit de refléter, sur le plan international, notre respect envers les revendications des pays du tiers monde et doit également se refléter dans des instances politiques telles que le Groupe des 77 et le mouvement des pays non alignés. A cet égard, la République d'El Salvador conserve son statut d'observateur au sein du mouvement des pays non alignés, conscient avant tout de la véritable doctrine qui a inspiré le mouvement à sa création. C'est pourquoi nous souhaitons rester à l'écart de tout affrontement Est-Ouest de manière à favoriser notre progression vers un développement véritable, dans le but de renforcer notre liberté, notre indépendance et notre souveraineté.

12. Il est incontestable que, en 1982, des conflits ont éclaté, ébranlant sérieusement la paix mondiale. Certains de ces conflits remontent loin dans le temps, d'autres sont les conséquences de situations plus proches dans le temps.

13. Le comportement des superpuissances, tant dans leurs relations mutuelles que dans leurs relations avec les pays qui relèvent de leurs sphères d'influence respectives, a laissé quelque peu à désirer dans la recherche de la paix. Des situations comme celles-ci ne peuvent que créer des conflits plus graves encore, aiguïser la méfiance et accroître la course aux armements.

14. L'histoire des relations internationales montre qu'aucun pays ne reste impassible face à l'augmentation disproportionnée de l'arsenal de son voisin, même si celui-ci invoque comme prétexte des menaces à son intégrité. Dans ce contexte, l'accumulation d'armements à l'infini reste absurde. Il faudrait que disparaisse l'écart technique et économique entre pays développés et pays en développement, d'autant plus que ces derniers manquent de ressources financières et sont pauvres en investissements.

15. Il est tout à fait normal de se demander si c'est là une nécessité légitime en matière de sécurité et la réponse est de toute évidence non. Prétendre à une sécurité absolue face à une superpuissance est ou bien une absurdité en soi ou bien un prétexte pour favoriser des plans d'hégémonie. La course irrationnelle aux armements est une insulte pour les pays pauvres, du fait de ses effets sur le plan national. Elle inquiète les esprits des hommes d'Etat les plus sereins et les plus prudents des peuples de la région et elle sème la discorde. Les situations nationales exacerbées de manière démagogique de l'extérieur et les heurts internationaux provoqués par les politiques extrémistes propres à un unilatéralisme idéologique qui refuse le

pluralisme, constituent un mélange explosif qui risque d'embraser toute la région.

16. Nous savons que le processus du changement est inéluctable dans les sociétés, tant sur le plan national qu'international, et que la stratégie ne consiste pas, en l'occurrence, à lutter contre le courant de l'histoire, mais à adapter les institutions existantes au changement nécessaire et inévitable. De plus, si nous avons vraiment foi dans le destin de l'Amérique centrale, nous devons aplanir nos divergences en vue d'adopter, d'un commun accord, des méthodes qui nous permettront, sans sacrifier pour autant nos intérêts vitaux, de parvenir à une coexistence harmonieuse dans la région, en n'oubliant pas qu'en fin de compte ce sont les peuples qui déterminent leur propre destin.

17. Dans ce contexte névralgique et complexe, les Gouvernements du Costa Rica, du Honduras et d'El Salvador ont créé à San José, au Costa Rica, le 19 janvier dernier, la Communauté démocratique d'Amérique centrale. Il s'agit-là d'une initiative généreuse d'intégration fondée sur le destin historique commun, l'identité des idéaux, l'attachement indéfectible à la démocratie, la reconnaissance de l'interdépendance économique et sociale de nos peuples, ainsi que sur la volonté ferme de résoudre de manière coordonnée et solidaire les problèmes sociaux, politiques et économiques que connaît l'Amérique centrale.

18. Nous tenons à souligner combien nous sommes déçus par les résultats de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui s'est surtout employée à analyser les problèmes liés à la course à l'armement nucléaire en raison des dangers qu'elle représente dans la conjoncture historique que nous vivons. Les peuples du monde entier, bien qu'ils se soient fait entendre dans certaines régions, ont montré manifestement leur vocation de paix et ont rejeté toute idée d'affrontement atomique, aussi limité qu'il puisse être.

19. Les événements récents du Liban, marqués entre autres par le massacre répréhensible commis dans les camps de réfugiés, représentent sans nul doute un appel pour la recherche, grâce à des formules politiques renouvelées, d'un accord durable et juste en ce qui concerne le problème palestinien, qui demeure au cœur du conflit arabo-israélien, et qui, faute d'une solution globale au Moyen-Orient, constitue une menace pour la paix du monde. A notre avis, la proposition du président Reagan, présentée le 1^{er} septembre dernier, est de nature à dégager une solution viable et juste. Il est évident qu'en raison de l'influence exercée par les États-Unis sur les événements liés au conflit arabo-israélien, l'initiative du Président des États-Unis est un progrès vers la solution du problème et donc vers l'établissement de la paix au Moyen-Orient. Cette initiative est d'ailleurs conforme à la lettre et à l'esprit de Camp David. Dans ces conditions, nous ne pouvons qu'applaudir à un objectif aussi noble, qui va dans le bon sens.

20. Faut-il redire que mon pays condamne l'acquisition de territoires par la force, quelles qu'en soient ses modalités ? Mais nous estimons aussi qu'il convient de reconnaître l'existence de l'État d'Israël ainsi que son droit à vivre à l'abri de toute menace et de toute pression, à l'intérieur de ses propres frontières.

C'est là une aspiration légitime, au même titre que l'aspiration du peuple palestinien au rétablissement de son propre État.

21. Nous nous devons d'insister sur le Liban. Après les vicissitudes qu'a connues ce pays, la communauté internationale doit faire en sorte que le Liban jouisse d'une totale souveraineté, éliminant de son territoire toutes les forces militaires étrangères, quel que soit le prétexte invoqué pour leur présence, recouvrant, en tant que pays indépendant, le contrôle et la juridiction complets sur son propre territoire. En d'autres termes, il faut que ce pays soit à même d'exercer toutes les prérogatives d'un État souverain et de rejeter les ingérences ou les occupations étrangères. L'El Salvador, qui n'a jamais permis et ne permettra jamais l'ingérence de forces étrangères sur son territoire, appuie toute initiative internationale tendant à faire du Liban un État libre et indépendant, où seront respectées son unité politique et son intégrité territoriale.

22. L'Assemblée générale a toujours à son ordre du jour la question de Chypre, débattue depuis plusieurs années, ce qui justifie le souci de la communauté internationale d'arriver à un accord définitif. Nous avons pris note avec satisfaction des efforts continus déployés par le Secrétariat général, ainsi que de ses missions de bons offices en vue de faire progresser les pourparlers entre les deux communautés; c'est là, jusqu'à présent, le mécanisme le plus adéquat pour régler ce problème d'une façon concertée. Nous devons reconnaître, ici, que la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre s'est admirablement acquittée de sa mission essentielle : maintenir et préserver l'atmosphère de calme politique nécessaire au succès des pourparlers entre les communautés turque et chypriote.

23. Nous tenons également à faire part à l'Assemblée du souci que nous inspire la persistance de la guerre entre la République islamique d'Iran et l'Iraq. Ce conflit international met en lumière l'impuissance de l'Organisation des Nations Unies. Si nous ne savons pas que le Conseil de sécurité a débattu cette affaire et que le Secrétariat des Nations Unies a fait des efforts renouvelés pour résoudre le différend par des moyens pacifiques, nous dirions que tout le mécanisme créé par la Charte pour mettre fin aux différends internationaux est lettre morte. Jusqu'à quand la guerre entre ces deux pays continuera-t-elle, sans que la communauté internationale y mette un terme ? Il est évident que l'attitude de ces deux pays n'a fait qu'accroître le scepticisme qui pèse sur l'Organisation.

24. L'Afghanistan reste un centre de tension pour la communauté internationale. Tant que le peuple afghan ne pourra pas prendre en main son propre destin, sans l'intervention flagrante que constitue la présence de près de 100 000 soldats soviétiques, au mépris des principes les plus élémentaires de la Charte, il n'y aura pas de solution politique juste.

25. Parallèlement à cette situation, il y en a une analogue due à l'occupation du Kampuchea par les troupes vietnamiennes qui ont réduit à néant tous les efforts de paix dans la région de l'Asie du Sud-Est. Dans cet état de choses anormal, là encore, il faut rechercher un règlement en fonction des postulats de la Charte. Pour cela, le retrait des troupes étrangères est une condition *sine qua non*, car les Nations Unies

ont justement été créées pour empêcher ces violations grossières de la paix et de la sécurité internationales.

26. La République d'El Salvador condamne dans les termes les plus énergiques la discrimination raciale, érigée en règle par le Gouvernement sud-africain. La conscience universelle a condamné l'*apartheid*, qui est diamétralement opposé à l'humanisme et donc incompatible avec les valeurs d'équité et de coexistence harmonieuse, et qui est l'une des causes des éruptions de violence intermittentes, manifestations de protestation et de rébellion contre un état de choses dont l'injustice est flagrante. C'est pourquoi nous continuons d'appuyer les efforts déployés par l'ONU en vue d'obliger l'Afrique du Sud à respecter les normes universellement acceptées de la Charte.

27. L'autre question qui touche l'Afrique australe est également liée au comportement de l'Afrique du Sud en Namibie. La communauté internationale, par l'entremise des Nations Unies, a proposé un cadre de règlement pour que la Namibie accède à l'indépendance. Jusqu'à présent, l'Afrique du Sud a eu recours à des subterfuges pour empêcher ce règlement politique et maintenir ainsi son occupation illégale de ce territoire. Qui plus est, elle en a profité pour commettre constamment des actes d'agression. Par conséquent, nous devons redoubler d'efforts pour éliminer ces obstacles et obtenir la libération rapide de la Namibie, éliminant ainsi un foyer supplémentaire de tension qui envenime les relations internationales, y compris les relations Est-Ouest.

28. A l'échelon mondial, l'Organisation des Nations Unies reste l'instrument approprié pour résoudre les crises et étouffer les conflits, à condition que nous renouvelions collectivement l'expression de notre foi en elle; mais il ne faudrait pas abuser de son mécanisme institutionnel en l'orientant vers la propagande, à l'avantage d'intérêts sectaires, non pour résoudre les problèmes mais pour exercer un effet passager sur l'opinion publique.

29. Quoi qu'il en soit, la menace qui pèse sur l'Organisation est d'autant plus grave qu'on veut la faire intervenir dans les affaires intérieures des Etats. Dans ce cas, l'influence éventuelle de l'Organisation constitue un obstacle qui vient s'ajouter aux problèmes, alors qu'il appartient aux peuples eux-mêmes, qui connaissent ces problèmes mieux que personne, de les régler. On veut parfois faire de situations nationales des situations internationales, ce qui est contraire au principe essentiel de l'autodétermination des peuples. Ai-je besoin de dire que cette manière d'agir est artificielle et que ceux qui s'ingèrent dans les affaires intérieures des Etats violent le principe de la non-intervention dans les affaires intérieures ou extérieures des Etats.

30. Dans un autre domaine, la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer est parvenue à son terme à la suite de négociations laborieuses au cours desquelles on a essayé de concilier des intérêts extrêmement variés. De ce fait, aucun Etat ne peut, logiquement, être complètement satisfait. Jusqu'à quel point nos espérances légitimes sont-elles représentées dans le texte final qui a été adopté? Voilà, en fait, ce que doit être notre sujet de réflexion. De la réponse dépendra le sort de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer¹, instrument inter-

national fixant le régime des océans, y compris des fonds marins. Le vote du 30 avril dernier montre que cet instrument international est largement accepté.

31. Paix et développement : voilà les deux mots clés. Les conflits économiques, tels que l'affrontement Nord-Sud, affectent, à l'instar des foyers de tension politique, les relations internationales. Nous savons tous, à cet égard, que la question des négociations globales a été examinée à nouveau par l'Assemblée, tant à la onzième session extraordinaire qu'à la trente-cinquième et la trente-sixième session ordinaire, sans que l'on ait fait de progrès. Je crois que nous ne devons pas nous livrer à cet exercice stérile qui consiste à attribuer la faute de cette absence de progrès. Tâchons plutôt de sortir de l'impasse, qui est tellement nuisible aux relations économiques entre pays développés et pays en développement.

32. La grande famille américaine a donné deux preuves exceptionnelles de solidarité, au cours de l'année écoulée. Je voudrais en parler, étant donné la signification que revêt en soi l'action commune et simultanée, ce qui présage des jours meilleurs tels que ceux dont rêvait le libérateur Simon Bolivar. Je songe, dans l'ordre chronologique, à l'appui courageux et émotionnel, qui n'en a pas moins été objectif, qu'a donné au processus de démocratisation entrepris par la République d'El Salvador la grande majorité des pays frères du continent, réunis au sein de l'Organisation des Etats américains à Castries, Sainte-Lucie. Grâce, en grande partie, à cet appui, les élections du 28 mars dernier sont passées du simple idéal à la réalité concrète.

33. C'est la république sœur de l'Argentine qui a reçu l'autre preuve de solidarité continentale, face à l'obstination entêtée d'un colonialisme complètement dépassé. Je veux parler des îles Malvinas. Mon gouvernement appuie le désir de l'Argentine de recouvrer le plein exercice de sa souveraineté sur ces îles, en se fondant non seulement sur la solidarité continentale et sur le droit, mais encore sur l'application des principes de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. Conformément à ces principes, la République d'El Salvador a appuyé, appuie et continuera d'appuyer le processus de décolonisation dans toutes les régions du monde. En réaffirmant sa vocation de paix, mon pays invite les parties intéressées à avoir recours aux méthodes du droit international pour faire cesser ce différend, et en particulier à la négociation.

34. C'est aujourd'hui que nous célébrons l'anniversaire de la découverte de l'Amérique. En dehors de toute polémique, souvent purement anecdotique ou appartenant seulement à la petite histoire, sur la question de savoir qui a été le premier navigateur à apercevoir les côtes américaines et quelle était son origine, il est certain que Christophe Colomb et l'Espagne représentent un symbole : le symbole de la foi et du courage d'un homme, le symbole de la foi et du courage d'un royaume.

35. Comme les peuples de naguère, les peuples d'aujourd'hui sont témoins de prouesses incroyables, dignes des grandes épopées que nous rapporte et nous transmet l'histoire.

36. Mais hélas ! les peuples d'aujourd'hui, comme les peuples d'hier, sont aussi témoins de colonialismes

qui défient le courant de l'histoire, de provocations, d'hégémonies, d'agressions et d'exploitation. S'il est certain que l'humanité a fait des progrès techniques prodigieux dans son organisation, dans ses méthodes, dans ses aspirations, dans sa psychologie, il lui reste quelque chose qui la lie à l'homme des cavernes.

37. Il faut adapter le développement technique au développement social, et vice versa. Il faut sortir de cette contradiction absurde entre une humanité qui n'a pas beaucoup progressé depuis l'âge de pierre et une technique qui envoie les hommes de guerre dans l'espace extra-atmosphérique. Il faut que, en tant qu'humanité, nous nous rendions compte que nous faisons des faux pas qui nous mènent au bord de l'abîme. Il faut que nous nous rappelions tous que les victoires de la paix sont supérieures et plus désirables que les victoires de la guerre.

38. M. SALIM (République-Unie de Tanzanie) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de commencer en vous présentant mes sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de cette session. C'est là un hommage approprié à votre pays et à votre personne. Nous sommes heureux de relever que, en ce moment crucial où l'Organisation des Nations Unies est mise à rude épreuve par les tensions et les conflits qui vont en s'aggravant, ainsi que par des problèmes économiques croissants, les Membres de l'Organisation ont confié à un homme d'Etat consciencieux et capable la tâche de nous mener sur cette route difficile. Permettez-moi également de rendre hommage à votre prédécesseur, M. Kittani, qui a présidé les travaux de la trente-sixième session de l'Assemblée générale avec efficacité, dignité et sagesse. Nous avons relevé avec appréciation les efforts louables sans cesse consentis par le Secrétaire général visant à réaffirmer l'autorité de l'Organisation et à la placer au service des nations au moment d'un conflit. En présentant nos félicitations cordiales et nos salutations formelles au Secrétaire général à l'occasion de son élection à ce poste, permettez-moi de l'assurer de la pleine coopération de mon pays au cours des années à venir.

39. Depuis la dernière session, la communauté internationale, l'Organisation en particulier, a connu des temps difficiles et des problèmes épineux. Le monde a assisté avec horreur au carnage qui vient d'avoir lieu au Liban. Nous sommes restés impuissants pendant que le conflit des Falkland (Malvinas) dégénérait en affrontement armé et prélevait son tribut. Il existe un sentiment presque subtil de résignation alors que l'*apartheid* continue de mettre au point les moyens les plus brutaux afin d'assujettir la population en Afrique du Sud. Le peuple namibien continue d'être condamné à l'occupation illégale et au colonialisme de la part de l'Afrique du Sud raciste. Et on ne voit toujours pas la fin de la triste guerre irano-iraquienne.

40. Nous assistons aujourd'hui à l'une des périodes les plus troublantes de l'après-guerre. L'équilibre délicat si laborieusement façonné au cours de nombreuses années grâce au processus de dialogue international et de détente cède le pas à la tension et à l'affrontement. Les mécanismes de règlement des différends, qui ont été si laborieusement créés, ont presque cédé devant la tendance des relations internationales. Aujourd'hui, des tensions règnent dans toutes les régions du monde. L'affrontement et le

recours patent à la force sont devenus des moyens habituels de règlement des différends. La question fondamentale est de savoir si la paix et la sécurité peuvent se maintenir, quand on est fondé à craindre que le recours à l'anarchie reste impuni par la communauté internationale ou, en mettant les choses au pire, reçoive l'acquiescement des Membres de l'Organisation.

41. La politique de force qui nous rappelle tant la période de la guerre froide semble réapparaître sournoisement, empoisonnant ainsi l'atmosphère politique internationale. En conséquence, le consensus global qui s'était fait concernant les différents problèmes du monde risque d'être écarté par ce retour de la politique de la guerre froide. Dans différentes parties du monde, des problèmes éternels continuent de résister aux solutions et de nouvelles situations de crise apparaissent.

42. La paix est un processus délibéré. Pour réaliser la paix, nous devons emprunter une voie claire, délibérée et déterminée dans la quête de solutions aux conflits existants et rechercher des moyens viables d'éviter ceux qui couvent. Mais nous ne pouvons pas le faire à moins que notre résolution soit certaine et notre détermination sans faille. Nous ne pouvons le faire sans rester fidèles aux idéaux de la Charte et sans être prêts à lui donner sa chance. En effet, les Etats Membres iraient à l'encontre du but même qui était le leur lorsqu'ils ont signé la Charte, si, tout en vantant les idéaux, ils appliquaient une politique visant à les saper.

43. L'*apartheid* constitue une agression constante contre le peuple d'Afrique du Sud et une sérieuse menace pour la paix et la sécurité internationales. Il est un fait que l'*apartheid* n'est pas invincible. Mais les efforts pour l'éliminer sont contrecarrés par l'appui direct ou indirect que le régime d'*apartheid* reçoit de la part de certains Membres de l'Organisation. Ces Membres, cependant, augmentent la coopération et l'appui qu'ils apportent à ce régime. Il n'est pas besoin de rappeler le nombre de fois où, par le recours au veto, la communauté internationale s'est vue empêchée de prendre des mesures. Il n'est pas besoin de rappeler à l'Assemblée que la question de sanctions globales contre ce régime demeure bloquée uniquement parce que certains membres permanents du Conseil de sécurité ne sont pas disposés à l'envisager sérieusement. Nous n'avons pas besoin d'énumérer tous les domaines dans lesquels ce pays reçoit une aide économique, politique ou militaire.

44. Malheureusement, ces obstacles placés sur la voie du combat pour la liberté en Afrique du Sud ont pour effet de renforcer le régime d'*apartheid* et de le rendre encore plus sourd à la raison et plus buté face à l'opinion mondiale. L'effet général en est de bloquer les moyens pacifiques d'élimination de ce fléau qu'est l'*apartheid*. Lorsque les voies pacifiques sont ainsi bloquées, les combattants de la liberté n'ont plus d'autres recours que la résistance armée. Le message qui se dégage haut et clair du pays de l'*apartheid* est que le peuple de cette malheureuse terre est prêt à faire le sacrifice suprême pour sa liberté et sa dignité. De concert avec le reste de l'Afrique, nous réaffirmons notre appui et notre solidarité au peuple sud-africain et nous répétons notre conviction que la communauté internationale peut apporter une contribution importante à cette lutte si elle assume sa respon-

sabilité et institue les mesures appropriées au titre du Chapitre VII de la Charte.

45. Aujourd'hui, près de deux décennies après que l'Organisation a mis fin au mandat sur l'Afrique du Sud et a assumé la responsabilité directe du Territoire, le peuple namibien continue d'être privé de ses droits de l'homme les plus fondamentaux. Le fait que la Namibie continue d'être soumise au racisme, au colonialisme et à la souffrance en dit long sur l'efficacité de l'ONU. Le maintien de l'occupation illégale de ce territoire international par l'Afrique du Sud est une violation flagrante du droit international et constitue un affront pour la conscience mondiale et pour la dignité fondamentale de l'humanité.

46. Il n'y a pas comme le régime d'*apartheid* pour défier l'opinion internationale. A l'intérieur de la Namibie, il a déchaîné un règne de terreur contre le peuple du territoire international, et en particulier contre les combattants héroïques de la South West Africa People's Organization [SWAPO]. Ce régime a également étayé un système de gouvernement par procuration afin de faciliter l'imposition d'une solution néo-coloniale au problème.

47. D'autre part, l'Afrique s'est engagée dans une campagne systématique de déstabilisation des Etats africains voisins. En utilisant le territoire de la Namibie comme tremplin, elle a commis des actes répétés d'agression ouverte contre la République populaire d'Angola et occasionné ainsi de graves pertes humaines et matérielles. Femmes, enfants et autres civils innocents en sont les victimes constantes. Depuis plus d'un an, l'Afrique du Sud occupe des parties de l'Angola du Sud en dépit d'une protestation internationale véhémente. Le Mozambique, la Zambie et le Zimbabwe ont également été attaqués alors que le régime d'*apartheid* continue de faire pression sur le Botswana et maintient sa subversion contre le Royaume du Lesotho. Dans le cadre de sa conspiration contre ces Etats d'Afrique, l'Afrique du Sud entraîne, finance et équipe des mercenaires pour causer une instabilité dans certains de ces Etats. Tous ces actes constituent une menace évidente à la sécurité et à la stabilité de la région, avec des incidences dangereuses pour la paix et la sécurité internationales. On ne saurait l'ignorer qu'à nos risques et périls.

48. Les négociations sur le problème de la Namibie sont devenues une suite de déceptions et de frustrations. Chaque fois qu'il y a eu une lueur à la fin du tunnel, elle a été éteinte par l'introduction de nouvelles demandes déraisonnables dans le processus de négociation. Pendant que nous étions engagés dans des négociations visant à un règlement pacifique de la question de Namibie, nous avons soutenu : premièrement, que la résolution 435 (1978) continue d'être la base de la réalisation de l'indépendance namibienne et qu'il convient de l'appliquer sans retard; deuxièmement, que le groupe de contact occidental, à l'initiative duquel le plan d'indépendance de la Namibie avait été conçu à l'origine, et qui possède une influence considérable auprès de l'Afrique du Sud, est dans l'obligation de veiller à son application; troisièmement, que le rôle central de l'Organisation, qui œuvre pour l'indépendance du Territoire, doit être souligné.

49. Ces quelques derniers mois, les Etats de première ligne, la SWAPO et le Nigéria, ont entamé des consultations constructives avec le groupe de contact occidental concernant l'application de la résolution 435 (1978). Bien qu'un certain progrès ait été fait, nous regrettons que quelques questions soient encore en suspens. Mais l'obstacle principal demeure : l'intransigeance du régime sud-africain. Et ce défi des autorités sud-africaines est rendu plus facile par l'introduction, dans le processus de négociation, d'une question qui n'a rien à y voir.

50. Il est profondément regrettable qu'un faux problème soit présenté comme une difficulté. La tentative visant à rattacher l'indépendance de la Namibie au retrait des forces cubaines de l'Angola comporte le risque sérieux de faire échouer tout le travail. Le fait que ce concept de couplage soit maintenant appelé, par euphémisme, parallélisme, ne change en rien le fond de cette politique. Nous avons dit clairement que cette question va à l'encontre de la lettre et de l'esprit de la résolution 435 (1978) et constitue une ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat souverain. Cette position a été réitérée par les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats de première ligne et par le Président de la SWAPO dans leur communiqué publié lors de leur sommet de Lusaka, le 4 septembre 1982. Considérant les efforts laborieux faits par tous les intéressés afin de parvenir à une solution négociée de ce problème apparemment irréductible, il serait très triste que cet édifice s'écroule parce que certains insistent pour introduire dans les négociations une question qui est entièrement étrangère à la résolution 435 (1978). A ce propos, nous sommes heureux d'apprendre par une déclaration très claire du Ministre des affaires étrangères de la France, M. Claude Cheysson, au cours de sa conférence de presse à Dar-es-Salaam, que son pays rejette ce concept de couplage.

51. La liberté et l'indépendance pour les peuples et les pays sont pour nous des principes sacro-saints. C'est en accord avec cette politique que nous continuerons d'appuyer le droit du peuple du Sahara occidental à l'autodétermination et à l'indépendance. C'est un droit qui est inhérent à la Charte des Nations Unies et à celle de l'Organisation de l'unité africaine [OUA]. Ainsi, dans la recherche d'une solution au problème du Sahara occidental, mon pays continuera de s'inspirer de son attachement à ces principes.

52. Un autre exemple tragique de l'impuissance de la communauté internationale est la situation au Liban. La tragédie qui s'y déroule et ses répercussions sur la souveraineté et l'intégrité d'une nation et sur les droits de l'homme élémentaires des peuples libanais et palestinien menace d'entraîner la région tout entière dans une conflagration totale. L'occupation du Liban par Israël, la guerre brutale qu'il a menée contre les Palestiniens, le siège de Beyrouth, les horribles massacres perpétrés à Sabra et Chatila montrent clairement combien la situation dans la région se détériore dangereusement. Israël a envahi et continue d'occuper le territoire d'un Membre souverain de l'Organisation. Il porte la responsabilité de l'assassinat de femmes et d'enfants palestiniens innocents. Peut-être les mots ne suffisent-ils pas pour exprimer les souffrances, les tourments et l'humiliation que les survivants subissent sous l'occupation israélienne.

53. Nous rendons hommage aux peuples libanais et palestinien pour leur héroïsme et leur ténacité. Nous rendons hommage aux énormes sacrifices qu'ils ont consentis pour préserver leur dignité et lutter pour ce qui est juste. Nous rendons également hommage à l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], qui, à un moment de crise profonde, a montré un courage et une sagesse politique exemplaires.

54. La Tanzanie réaffirme sa ferme conviction que la restauration de la paix et de la sécurité réside non pas dans la politique d'aventurisme militaire d'Israël, mais dans la promotion des attributs essentiels de la paix. Une paix authentique et durable dépend de l'exercice par le peuple palestinien de son droit inaliénable à l'autodétermination, y compris le droit de créer son propre Etat indépendant. L'acquisition de territoires par la force est inadmissible et, en conséquence, Israël doit se retirer de tous les territoires occupés. Conformément à ce principe, il convient également de souligner que le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les Etats de la région est une condition indispensable à toute solution véritable, viable et durable du problème.

M. Beye (Mali), vice-président, prend la présidence.

55. La guerre entre l'Iraq et la République islamique d'Iran continue d'être un sujet de grave préoccupation pour mon pays. Nous regrettons que deux voisins non alignés soient toujours enlisés dans une guerre apparemment sans fin qui a déjà entraîné de lourdes pertes et des dégâts effrayants. Mon pays a activement appuyé et continuera d'appuyer les efforts de médiation de l'Organisation des Nations Unies, du mouvement des pays non alignés, de la Conférence islamique, ainsi que ceux des pays qui ont essayé de trouver une solution rapide, pacifique et durable du conflit. A cet égard, nous notons avec gratitude les efforts considérables déployés par l'actuel Président du mouvement des pays non alignés. Nous renouvelons donc, une fois de plus, notre appel aux parties au conflit pour qu'elles y mettent fin par la voie des négociations.

56. L'année dernière, nous avons exprimé notre optimisme en ce qui concerne la situation à Chypre. L'élan qui avait été imprimé aux pourparlers intercommunautaires avec la présentation de propositions globales recouvrant les aspects à la fois territoriaux et constitutionnels du problème semble, malheureusement, être tombé. La persistance de ce problème continue de plonger ce pays tourmenté dans une division plus profonde. Ma délégation continuera d'appuyer les efforts visant à promouvoir le dialogue et la recherche d'un cadre politique dans lequel le problème puisse être réglé. Nous continuons d'espérer que les parties au conflit feront preuve d'une volonté véritable de coopérer pleinement avec les représentants du Secrétaire général pour mettre au point un cadre mutuellement acceptable permettant de mettre fin à la tragédie en restaurant l'unité et l'intégrité territoriale, et en préservant la souveraineté, l'indépendance et le non-alignement de ce pays.

57. La Tanzanie appuie les nobles efforts du peuple coréen en vue de la réunification pacifique de son pays. En même temps, nous croyons fermement que le retrait de toutes les troupes étrangères de la région constituerait un pas important vers l'instauration d'un

dialogue entre les deux parties de la Corée visant, en fin de compte, à une réunification pacifique.

58. Qu'il s'agisse de l'Afghanistan ou du Kampuchea, nous devons déployer des efforts concertés pour régler les problèmes en suspens sur la base du respect des principes de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la non-intervention dans les affaires intérieures de ces Etats. Pour ce faire, cependant, tous les intéressés doivent être résolus à mettre au point un cadre politique dans lequel ces problèmes pourront être réglés. Pour notre part, nous continuerons d'appuyer les initiatives visant à trouver une voie politique pour leur règlement final.

59. Nous constatons avec une vive déception la stérilité des nombreuses négociations sur le désarmement qui ont eu lieu jusqu'à présent. La deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement a été particulièrement décevante. Elle a reflété une tendance qui s'écartait d'une recherche sérieuse du désarmement. La course aux armements, loin d'être freinée, a reçu un élan nouveau et puissant. La politique de force menace de détruire la trame fragile de la détente à mesure que les préparatifs de guerre continuent au même rythme. Les armes sont perfectionnées, des armes nouvelles et plus sophistiquées sortent des chaînes de montage. Les budgets militaires atteignent un niveau record. Les notions de guerre nucléaire limitée et la prétendue sécurité accrue par la supériorité nucléaire semblent saper le climat de base pour la recherche de la paix par le désarmement, qui a toujours été la pierre angulaire de toutes les négociations. En résumé, le spectre d'un holocauste hante le monde, la situation internationale laissant entrevoir la possibilité d'une conflagration internationale.

60. La politique de puissance a dangereusement rendu les pays prisonniers de leur propre sentiment d'insécurité qui, à son tour, a alimenté la course aux armements. Une approche nouvelle et courageuse est nécessaire si l'on veut sortir de ce cercle vicieux. Pour cela, il faut donner priorité au désarmement nucléaire, car les armes nucléaires représentent la menace la plus immédiate pour la survie même de l'humanité.

61. L'océan Indien est proche de notre continent africain et l'Assemblée a adopté, il y a plus de 10 ans, la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)] pour libérer la région de la rivalité militaire. Mais les événements prennent un cours exactement opposé. L'océan Indien est de plus en plus militarisé par des puissances rivales. Contrairement au désir de paix et de sécurité de la région, exprimé par les Etats du littoral et de l'arrière-pays, de nouvelles bases militaires étrangères sont créées et des navires de guerre nucléaires ainsi que d'autres armements sont introduits dans la région. La présence militaire étrangère sans cesse croissante et la rivalité des grandes puissances mettent davantage en danger la paix des pays de la région de l'océan Indien. Nous avons également constaté avec regret que certaines grandes puissances s'étaient opposées à la convocation de la Conférence sur l'océan Indien. Cette situation appelle une action. Nous estimons donc que la Conférence sur l'océan Indien est nécessaire aujourd'hui plus que jamais.

62. La paix et la sécurité pour un peuple appauvri signifient davantage d'aliments, une protection et une sécurité accrues face au fléau du sous-développement économique. Dans la mesure où la course aux armements fait appel à une main-d'œuvre et à des ressources déjà peu abondantes, alors que la majorité des peuples du monde vivent dans la pauvreté et la misère la plus abjecte, ma délégation considère qu'elles sont inextricablement liées. Elles sont liées d'une part, par la coexistence de dépenses insensées en armements et la nécessité du développement économique et, d'autre part, par l'insécurité que représentent ces armements et celle qui est causée par le désespoir économique.

63. En examinant ce rapport étroit entre le désarmement et le développement, la nécessité de faire en sorte que le désarmement apporte des contributions viables au développement économique et social des pays en développement et, notamment, à l'instauration du nouvel ordre économique international, est donc impérative.

64. Tous les Etats Membres de l'ONU reconnaissent la gravité de la crise économique mondiale qui s'approfondit. Les mesures à court terme adoptées par certains pays développés qui cherchent à stimuler une reprise globale de l'économie n'ont pas abouti aux résultats souhaités. La nécessité cruciale d'adopter une approche plus réaliste afin d'éliminer le déséquilibre structurel qui caractérise le système économique international inéquitable actuel est devenue évidente.

65. Bien que l'impact de la situation économique mondiale qui va se détériorant se fasse de plus en plus sentir dans les pays développés, ce sont les pays en développement qui en supportent l'essentiel en raison de la vulnérabilité de leurs pauvres économies aux conditions extérieures défavorables. Ces conditions sont elles-mêmes structurelles, elles sont aggravées par les mesures unilatérales d'ajustement adoptées par certains pays développés sans que l'on tienne compte de leur effet négatif sur les économies des pays en développement. Ainsi, par exemple, les mesures protectionnistes contre les produits de base et les produits manufacturés exportés par les pays en développement ont entraîné une détérioration constante des termes de l'échange des pays en développement. De nombreux pays en développement connaissent de graves problèmes de balance des paiements. Cependant, les institutions internationales monétaires et financières créées pour traiter ces problèmes se sont révélées incapables de répondre aux besoins de développement du tiers monde.

66. L'interdépendance entre nations ne peut être mutuellement bénéfique pour tous les pays que si nous reconnaissons également le besoin impératif d'agir collectivement dans notre recherche de solutions appropriées aux problèmes économiques globaux. Mais la communauté internationale reconnaît bien le besoin d'action collective pour ce qui est des problèmes économiques globaux. Par ses nombreuses résolutions et déclarations, l'Assemblée a lancé des appels répétés à tous les Membres de l'Organisation pour qu'ils entament des négociations significatives afin de mettre en œuvre les buts et objectifs du nouvel ordre économique international. La résolution 34/138 de l'Assemblée générale sur le lancement de négo-

ciations globales sur la coopération économique internationale au service du développement présente, et continue de présenter, le meilleur cadre qui soit pour le traitement global, cohérent et intégré des questions connexes qui se posent dans les domaines des matières premières, de l'énergie, du commerce, du développement, de la monnaie et des finances.

67. Au risque de nous répéter, nous devons souligner que ce qui fait défaut, c'est la volonté politique nécessaire, notamment de la part de certains pays développés, de traduire les souhaits de la communauté internationale en mesures concrètes. Il est décevant de constater que nombre de pays développés continuent d'insister sur certaines conditions qui retardent le lancement des négociations globales si ardemment souhaitées. Nous voulons donc exprimer notre espoir sincère de voir tous les Etats Membres représentés ici consacrer à nouveau leurs efforts, à la session actuelle, au lancement des négociations globales sans autre retard. Dans ce sens, ma délégation promet sa pleine coopération. Nous croyons fermement que ce n'est que par le dialogue et la négociation que les nations peuvent trouver des solutions acceptables pour tous à leurs problèmes communs et dans l'intérêt de tous les peuples du monde.

68. Il n'est guère de domaine dans l'histoire récente où tant d'intérêts soient touchés, où ces intérêts soient tellement opposés, où la conciliation ait été quelque chose d'aussi complexe que le droit régissant les océans et les mers du monde. S'il y a donc un exemple contemporain de ce que la communauté mondiale des nations peut obtenir par des efforts collectifs, lorsque ces efforts vont de pair avec la volonté politique et la détermination de réussir, c'est la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer¹ qui vient d'être adoptée.

69. Personne n'en a été entièrement satisfait, c'était impossible. Après tout c'est un produit d'accommodement. En fait, nombre d'entre nous croient que plus de justice aurait été possible. Cependant, nous sommes persuadés que la Convention constitue une bonne base pour la promotion de la justice en matière d'utilisation des océans et un pas louable dans l'instauration du nouvel ordre économique international. Nous nous joignons à ceux qui ont demandé sa signature, sa ratification et son entrée en vigueur dans les plus brefs délais. Une réalisation historique de ce genre est trop importante pour qu'on la gaspille et les conséquences d'un tel échec seraient inévitablement trop graves pour nous tous.

70. Il est évident qu'aucun des problèmes auxquels se heurte l'humanité n'échappe complètement à une solution. La question n'est pas de savoir si une solution est possible ou non. Il s'agit bien plutôt de savoir combien de temps on peut encore attendre avant de résoudre les problèmes et si le temps travaille encore pour nous. Certains problèmes constituent simplement une menace pour le bien-être de l'homme, d'autres prolongent les souffrances et d'autres nous entraînent vers l'autodestruction. Notre choix n'est pas infini. Mais les décisions nous appartiennent et le pouvoir d'exercer notre volonté est encore nôtre. Mais le temps ne travaillera pas indéfiniment pour nous.

71. M. YOKA MANGONO (Zaïre) : Je voudrais tout d'abord adresser mes vives félicitations

à M. Hollai, de la Hongrie, pour son élection à la présidence de la trente-septième session ordinaire de l'Assemblée générale. L'attachement de son pays à la paix, allié à ses qualités d'homme d'Etat et de diplomate avisé, autant qu'à sa parfaite maîtrise des problèmes majeurs de préoccupation internationale nous offrent la certitude que les travaux de cette session seront dirigés avec compétence et efficacité. La délégation zairoise l'assure de son entière coopération. Je voudrais ensuite dire toute notre appréciation à son prédécesseur, M. Kittani, pour la compétence, le dévouement, le tact et l'efficacité avec lesquels il a su conduire les travaux de la trente-sixième session de l'Assemblée générale dans une conjoncture internationale particulièrement difficile. Je voudrais enfin réitérer à M. Pérez de Cuéllar, à la fois les félicitations sincères du Président, du Conseil exécutif et du peuple de la République du Zaïre pour sa brillante élection au poste de Secrétaire général et l'assurance de notre totale collaboration, pour le succès de son mandat, dans l'intérêt de la paix, de la sécurité et du développement dans le monde.

72. La délégation zairoise rend un hommage tout particulier au Secrétaire général pour son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/37/1] dont l'analyse lucide et percutante confirme, s'il en était besoin, les mérites, la compétence et l'expérience d'un homme éminemment accessible à notre commune préoccupation de paix et de sécurité internationales, de progrès et de développement, à travers la coopération confiante des nations et des peuples. Ce rapport est, pour les uns et les autres, une invitation à renouer avec l'esprit et la lettre de la Charte et à réaffirmer nos engagements au titre du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de la promotion de la coopération pour le développement, de l'atténuation ou de la réduction des tensions dans le monde, de l'instauration de mesures propres à accroître la confiance dans les relations internationales, du recours aux mécanismes de sécurité collective prévus dans la Charte, bref, au titre des principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats.

73. La République du Zaïre, dont la politique s'inspire des buts et principes de la Charte, attache une importance primordiale au rôle de l'Organisation universelle. Notre lutte pour la reconnaissance de notre droit à la sécurité, condition *sine qua non* du développement, de notre droit au développement et au partage de la prospérité mondiale et de notre droit à la différence procède d'une vision pacifique des rapports entre les nations et les peuples — celle-là même qui se profile à travers la lettre de la Charte — et s'inscrit dans le cadre de la lutte générale des peuples du tiers monde pour plus de justice et d'équité dans les relations internationales.

74. Nous n'avons jamais agressé ni menacé personne et nous entendons plus que jamais mener une politique de paix, de bon voisinage, de coopération et d'ouverture avec toutes les nations du monde, sur la base de l'avantage mutuel et dans le respect de notre souveraineté, de notre dignité et de notre droit d'être différents.

75. Tous nos efforts, au Zaïre, sont tendus vers l'édification d'une société zairoise démocratique, pacifique, moderne et prospère, ouverte aux apports fécondateurs de l'extérieur mais, dans le même temps,

profondément enracinés dans son authenticité dont elle respecte les valeurs.

76. Au nom du Président et du Gouvernement de la République du Zaïre, je tiens à déclarer que nous ne sommes une menace pour personne, ni politiquement, ni idéologiquement, ni économiquement, ni militairement et que nous attendons de nos autres partenaires dans le monde qu'ils nous donnent acte de notre engagement. La vocation du Zaïre d'être un pays épris de paix et ouvert à l'amitié et à la coopération internationales lui vient à la fois de son histoire coloniale jalonnée certes par des souffrances, des spoliations et des aliénations de toutes sortes, mais également par de nombreuses et incessantes luttes aux formes multiples en vue de la libération nationale, de son histoire, après l'indépendance, faite non seulement de divisions et de sécessions consécutives à deux maux — le tribalisme, d'un côté, et l'adoption servile des idéologies importées, de l'autre —, mais également de la lutte courageuse et salutaire menée par le Mouvement populaire de la révolution, notre parti du rassemblement des masses avec, à sa tête, son fondateur, le président Mobutu Sese Seko, en vue de la reconquête de notre identité culturelle.

77. Cette lutte de libération culturelle, nous la menons au moyen de la politique du recours à l'authenticité qui peut se définir comme démarche critique et vigilante qui consiste, sans négliger les apports fécondateurs d'autres cultures, à puiser avant tout dans notre propre et riche patrimoine culturel tout ce qui est susceptible de nous permettre d'affirmer notre identité, notre personnalité et de réaliser nos objectifs dans tous les domaines en matière d'édification et contribuer ainsi à la civilisation universelle. Le Zaïre tient, enfin, sa vocation de vivre en paix et dans l'amitié avec les autres Etats de sa géopolitique particulière de pays situé au cœur du continent africain et partageant plus de 10 000 kilomètres de frontières avec neuf autres pays ayant chacun sa propre histoire et utilisant comme mode d'expression respectivement le français, l'anglais, le portugais et l'arabe.

78. Cette politique de paix, d'amitié et de coopération que suit le Zaïre se manifeste, suivant les cas, par la politique de bon voisinage, l'attachement à l'Afrique, par le respect de la politique de non-alignement et des principes de la Charte régissant les relations entre les différentes nations du monde.

79. En fait de paix, que constatons-nous aujourd'hui ? A l'heure actuelle : le non-respect des engagements au titre de la paix, de la décolonisation, de la coopération internationale et de l'interdépendance des Etats, de la solidarité humaine, des droits des peuples et des individus et du désarmement général et complet sous contrôle international efficace, qui est aujourd'hui la principale source des tensions, des conflits, des guerres, de la méfiance dans les relations internationales, de la crise économique et morale et de la non-réalisation des objectifs unanimement définis et proclamés dans la Charte.

80. Si la décennie des années 70 s'est terminée sur une note d'amertume, les perspectives pour les années 80 ne s'annoncent guère meilleures. Les questions politiques, économiques et sociales de préoccupation majeure qui ont retenu l'attention de la communauté internationale, aussi bien lors de la

trente-sixième session de l'Assemblée générale que dans d'autres instances, sont restées les unes sans solutions satisfaisantes et les autres dans l'impasse.

81. Tout donne à penser que la situation internationale continuera à être marquée, dans un avenir immédiat, par des tensions sans cesse croissantes, par la méfiance dans les relations entre Etats, l'escalade de la course aux armements, l'ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, le recours à la violence et les difficultés de la coopération internationale pour le développement, mettant ainsi en danger la paix et, par voie de conséquence, la survie même de l'humanité.

82. La crise à la fois politique, économique et sociale qui secoue actuellement le monde a fortement handicapé l'Organisation des Nations Unies dans la réalisation de ses objectifs. Cette incapacité dans laquelle l'ONU se trouve placée du fait du non-respect par les Etats des engagements auxquels ils ont librement souscrit a pour effet d'ajouter à la complexité des problèmes du monde actuel et suscite un sentiment général d'insécurité.

83. L'Article 2 de la Charte énonce les principes de *jus cogens*, ayant force obligatoire et liant tous les Etats de la communauté internationale. Or, il se fait malheureusement que plusieurs Etats, abusant de leur puissance, se dérobent très souvent aux obligations de non-recours à la force, de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats, de règlement pacifique des différends, sapant ainsi l'autorité de l'Organisation dont ils sont Membres. Certains vont jusqu'à institutionnaliser les méthodes de violence dans le seul but de tirer profit de situations injustes et arbitraires.

84. Depuis la création de l'ONU, voici déjà 37 ans, la question du désarmement se trouve au centre de nombreuses négociations : des résolutions s'accumulent, des traités se concluent, des organes de négociations, au-dedans comme au-dehors du cadre des Nations Unies, prolifèrent. Rien de tout cela, il faut le dire, n'a pu, hélas !, arrêter et inverser la course aux armements, bien au contraire, celle-ci s'intensifie.

85. En dépit des instruments internationaux interdisant les essais d'armes nucléaires, nous sommes chaque jour choqués d'apprendre de nouvelles mises au point et le perfectionnement d'armes dont la capacité de destruction dépasse toute imagination. Au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe], de nombreux Etats se sont engagés à ne pas fabriquer ni détenir de telles armes. Cependant, les grandes puissances continuent la course aux armements nucléaires au nom d'un prétendu équilibre des forces et de la théorie dangereuse de la dissuasion, accumulant chaque jour des quantités de plus en plus inquiétantes d'armes nucléaires, et se refusent à donner des garanties négatives aux Etats non dotés d'armes nucléaires.

86. La détention par l'Afrique du Sud de la bombe atomique, grâce aux facilités qui lui ont été accordées par certaines puissances au mépris de la résolution 421 (1977) du Conseil de sécurité imposant un embargo sur la livraison d'armes à l'Afrique du Sud et au mépris de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'OUA², place tous les Etats africains et en particulier les Etats voisins dans une situation d'insécurité totale.

87. Si la course aux armements nucléaires inquiète à juste titre la communauté internationale, la question des armes conventionnelles quant à elle doit légitimement retenir notre attention, car ce sont elles qui sont actuellement utilisées partout où il y a des foyers de tensions dans le monde. La République du Zaïre a salué avec satisfaction l'adoption par l'Organisation des Nations Unies, le 10 octobre 1980, de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination et des trois protocoles y annexés³.

88. Mais, pour être plus fructueuses, les négociations ultérieures devraient examiner les aspects les plus cruciaux du problème posé par les armes classiques, c'est-à-dire leur surproduction, leur sophistication et leur transfert vers les foyers de tensions. La responsabilité de cette situation incombe aux seuls producteurs, plus soucieux du profit qu'ils retirent de l'industrie des armements que du danger de leur dissémination pour la paix et la sécurité internationales.

89. Le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement [résolution S-10/2] avait mis opportunément l'accent sur la nécessité d'aborder la problématique du désarmement sous l'angle du développement, car la course aux armements absorbe des ressources considérables qui auraient pu être affectées à la solution des problèmes économiques et sociaux pressants. En effet, pour la seule année 1981, les dépenses en armement ont atteint 600 milliards de dollars au moment où le FISE, pour ne citer que lui, attire l'attention sur la situation dramatique des enfants dans le monde. Un pour cent seulement de ce montant aurait suffi à alléger leur souffrance.

90. La réduction des budgets militaires s'inscrit dans le contexte de l'objectif visant l'arrêt et l'inversion de la course aux armements aux fins de dégager les ressources nécessaires au développement économique et surtout celui des pays en développement. Or les résolutions à cet effet adoptées par l'Organisation des Nations Unies n'ont pas été mises en application pour n'avoir pas suffisamment sensibilisé la communauté internationale. Cette impuissance de la communauté internationale se trouve une fois de plus illustrée par l'échec de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qui n'a réussi concrètement qu'à adopter le programme de la Campagne mondiale pour le désarmement.

91. Comme vient de le rappeler le Président du Zaïre, au cours de la récente Conférence des chefs d'Etat de France et d'Afrique, tenue à Kinshasa, les événements dramatiques du Liban ont mis en lumière la complexité de la crise du Moyen-Orient où la situation demeure extrêmement préoccupante.

92. La recherche d'un règlement global, juste et durable du conflit du Moyen-Orient suit un cheminement difficile. L'importance que la communauté internationale attache au règlement rapide de la crise du Moyen-Orient apparaît notamment à travers les différentes initiatives ou plans de paix que nous avons enregistrés au cours des dernières années. C'est que la communauté internationale a réellement pris conscience de la gravité de la situation qui prévaut dans

cette région particulièrement sensible du monde, eu égard au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

93. En adoptant la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, l'ONU a su prendre la responsabilité historique de garantir l'existence en Palestine d'un Etat juif, d'un Etat arabe et du régime international de la ville sainte de Jérusalem. Le Conseil de sécurité et notamment les cinq membres permanents du Conseil devraient envisager de prendre des mesures spéciales destinées à garantir la sécurité, la stabilité et l'intégrité de tous les Etats de la région, pour ouvrir une ère de paix, de stabilité et de concorde dans cette région. Le peuple palestinien a le même droit que le peuple d'Israël : celui de s'organiser en un Etat indépendant, d'avoir une patrie et de vivre en paix, à l'intérieur des frontières sûres et reconnues, à l'abri d'actes de force.

94. Nous sommes persuadés que le règlement du conflit du Moyen-Orient passe au moins par le respect et la mise en œuvre des principes suivants : premièrement, la reconnaissance du droit de chaque Etat de la région de vivre en paix à l'intérieur des frontières sûres et reconnues; deuxièmement, le respect de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et de la souveraineté de chaque Etat; troisièmement, la reconnaissance réciproque des Etats de la région; quatrièmement, le respect du principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force; cinquièmement, la reconnaissance du fait que la question de Palestine est au cœur du problème du Moyen-Orient; et sixièmement, la reconnaissance et le respect des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit de créer un Etat indépendant sous la conduite de l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien.

95. Tous ces éléments se retrouvent dans les résolutions 181 (II), 194 (III) de l'Assemblée générale, 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Ces quatre résolutions prises ensemble contiennent tous les éléments d'un règlement global, juste et durable de la question du Moyen-Orient, car elles se complètent et permettent ensemble d'avoir une approche globale des différents aspects de cet épineux problème. C'est dans ce contexte notamment que nous tenons à nous féliciter de l'initiative franco-égyptienne au Conseil de sécurité⁴ et des conclusions de la douzième Conférence arabe au sommet à Fez [voir A/37/696]. La communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies peuvent aujourd'hui trouver, dans toutes ces initiatives de bonne foi, les éléments nécessaires à la solution du conflit.

96. Le Zaïre, membre du Conseil de sécurité, s'est associé à toutes les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité depuis le déclenchement de l'affaire du Liban et continuera à apporter son soutien à la mise en application effective de ces résolutions dans l'intérêt du Liban. Le Zaïre, dont la politique est fondée sur les buts et principes de la Charte et qui attache un grand prix au rôle de l'Organisation, s'est associé à la condamnation du massacre criminel des civils palestiniens à Chatila et Sabra et demande que soient respectés les droits de la population civile sans aucune discrimination, en même temps qu'il réprouve tous les actes de violence contre les populations civiles. Nous estimons que les responsables de ces massacres ne peuvent rester impunis. Comme l'a

déclaré à très juste titre le Président de la République du Zaïre, dans son magistral discours du 8 octobre 1982, aucune raison d'Etat, aucune morale, aucun prétexte quelconque ne saurait légitimer le massacre des populations civiles et innocentes.

97. Concernant le problème namibien, la position du Zaïre vient d'être rappelée de façon claire et nette par le Président de la République dans le discours susmentionné dont nous nous permettons de reprendre l'essentiel devant l'Assemblée.

98. Aux termes de la proposition de règlement de la question namibienne approuvée par la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, la Namibie devait accéder à l'indépendance en 1978. Mais, cinq ans après l'approbation de cette proposition, le transfert du pouvoir au peuple de la Namibie avec l'assistance de l'ONU n'est toujours pas effectué et l'Afrique du Sud maintient son occupation et son administration illégales de ce territoire, au mépris des résolutions pertinentes de l'ONU et de l'opinion publique internationale.

99. Alors que la SWAPO a, à maintes reprises, donné la preuve de sa disposition permanente à coopérer à la mise en application du plan de règlement de l'ONU, l'Afrique du Sud s'est distinguée, quant à elle, par le recours fréquent à des pratiques dilatoires et vexatoires destinées à faire obstacle à la mise en application des résolutions 385 (1976) et 435 (1978) et à retarder l'échéance de l'indépendance, pourtant inéluctable, de la Namibie.

100. Nous devons tous pouvoir réaliser que la poursuite de l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud, alliée au déni des droits inaliénables et des libertés fondamentales du peuple namibien, à l'extension de la politique d'*apartheid* dans ce Territoire et à la transformation du territoire namibien en une base d'attaques et d'agressions contre les Etats africains indépendants voisins, en particulier l'Angola, le Mozambique, le Zimbabwe et le Botswana, constitue une menace grave à la paix et à la sécurité de cette région.

101. Au surplus, l'introduction dans le dossier namibien de facteurs étrangers susceptibles de dénaturer ce problème qui est d'essence coloniale recèle les germes d'une menace grave à la paix et à la sécurité internationales, en même temps qu'elle éloigne les protagonistes du climat de sérénité et de confiance nécessaire au règlement négocié de la question namibienne.

102. L'Afrique dans son ensemble veut une indépendance authentique et rapide de la Namibie. Tout en étant convaincus de la nécessité de prendre en compte certaines réalités pratiques, nous estimons que la résolution 435 (1978) demeure la seule base qui permette un règlement négocié de la question namibienne pour une indépendance authentique, à des conditions acceptables pour la population namibienne et donc pour la communauté internationale.

103. Nous suivons avec un intérêt évident les consultations en cours entre les cinq pays membres du groupe de contact occidental et toutes les parties concernées, et nous avons enregistré avec satisfaction l'approche constructive réservée par la SWAPO et les Etats de première ligne aux dernières propositions

du groupe de contact. Nous attendons de l'Afrique du Sud qu'elle adopte une attitude similaire dans l'examen des mêmes propositions et qu'elle leur réserve une réponse urgente.

104. Je voudrais saisir cette occasion pour réitérer notre ferme condamnation de l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud, de ses agressions répétées contre les Etats voisins et pour lancer un appel en faveur de l'accroissement de l'aide matérielle et financière à la SWAPO, dans sa lutte légitime de libération nationale. Conscient de ses responsabilités vis-à-vis de l'Afrique, le Zaïre mettra tout en œuvre, dans le cadre de ses moyens et de concert avec d'autres pays membres de l'OUA et de l'ONU, pour contribuer à l'accession de la Namibie à l'indépendance en 1983.

105. Parler de la Namibie, c'est aussi, en un sens, évoquer la pénible situation dans laquelle se trouvent plongées depuis des décennies les populations noires d'Afrique du Sud. A ces populations victimes d'atroces humiliations et qui ploient, en plein *xx^e* siècle, sous le joug indigne de la politique criminelle d'*apartheid*, nous disons que le Zaïre, à l'unisson avec tous les Etats épris de paix, de justice, de liberté et d'égalité dans le monde, est solidaire de leur juste lutte de libération nationale, pour le recouvrement de leurs droits.

106. La situation qui prévaut en Afrique du Sud revêt toutes les caractéristiques d'une situation de type colonial aggravée par l'érection du racisme et de la discrimination raciale en une politique de gouvernement connue sous le nom d'*apartheid*, politique abjecte que l'ONU et l'ensemble du monde civilisé condamnent en tant que crime contre l'humanité. Il découle de cette condamnation que chaque Etat, chaque Membre de la communauté internationale, a le devoir de contribuer à l'abolition et à l'éradication de l'*apartheid*, en s'abstenant de tout ce qui peut directement ou indirectement conforter l'Afrique du Sud dans la poursuite de cette politique et dans le déni des droits inaliénables et des libertés fondamentales des populations noires d'Afrique du Sud.

107. Notre souhait le plus cher est de voir émerger en Afrique du Sud une société réellement démocratique dirigée par la majorité et garantissant les droits de toutes les minorités sans distinction de race, de couleur, de sexe ou de religion.

108. La situation qui découle, dans la région extrêmement sensible du Golfe, de la persistance du conflit entre la République islamique d'Iran et l'Iraq, deux pays frères, membres du mouvement des pays non alignés, est particulièrement inquiétante. Il est à déplorer que les efforts entrepris à ce jour aussi bien au niveau de l'ONU, du mouvement des pays non alignés qu'à celui de l'Organisation de la Conférence islamique pour le règlement pacifique de ce conflit n'aient pas encore abouti.

109. Nous lançons une fois de plus un appel pressant aux parties en présence pour qu'elles transcendent leurs divergences et coopèrent de bonne foi à la recherche d'une solution négociée, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

110. La situation qui prévaut dans l'Asie du Sud-Ouest et du Sud-Est est un autre sujet de grande préoccupation pour toute la communauté interna-

tionale. En effet, à ses trente-cinquième et trente-sixième sessions, l'Assemblée générale a adopté des résolutions qui notamment condamnent l'invasion et l'occupation du Kampuchea et de l'Afghanistan en exigeant le retrait de toutes les forces d'occupation étrangères de ces pays. Mais, hélas !, ces résolutions n'ont pas été suivies d'effet. Des difficultés subsistent encore au niveau de la mise en œuvre de ces résolutions et l'espoir que leur adoption avait suscité semble s'être estompé à cause du durcissement des positions des parties en présence.

111. Au Kampuchea, le conflit militaire se poursuit. La situation humaine, matérielle et alimentaire des populations khmères tant à l'intérieur qu'aux frontières du pays ne s'est pas améliorée.

112. En Afghanistan, l'intervention et l'occupation étrangère se poursuivent. Cette situation est lourde de menaces pour la paix et la sécurité internationales.

113. Seul le respect strict des résolutions pertinentes des Nations Unies, notamment les résolutions 34/22, 35/6 et 36/5 de l'Assemblée générale pour le Kampuchea et les résolutions 35/37 et 36/34 de l'Assemblée générale pour l'Afghanistan, est à même d'assurer la paix dans ces régions. Aussi, lançons-nous encore une fois un appel pressant aux forces d'occupation étrangères pour qu'elles évacuent ces pays et laissent les peuples déterminer librement leur destin.

114. Depuis 37 ans une tension permanente règne dans la péninsule coréenne, consécutive à la division du pays par les vainqueurs de la deuxième guerre mondiale. Nous sommes d'avis qu'il appartient au peuple coréen, et à lui seul, de régler ce problème par des voies pacifiques, au moyen du dialogue entre le Nord et le Sud et en dehors de toute pression et ingérence extérieures, conformément aux principes de la Charte. Dans l'intérêt de la paix et de la détente, l'ONU devrait prendre de nouvelles initiatives en vue de créer les conditions favorables à la reprise des négociations entre les deux Corée.

115. Fidèle à sa politique de non alignement, le Zaïre a reconnu les deux Corée et entretient avec l'une et l'autre d'excellentes relations d'amitié et de coopération. Nous estimons que l'admission à l'ONU de la Corée du Sud et de la Corée du Nord, sans préjudice de la réunification ultérieure, pourrait, à l'instar de celle des deux Allemagne, contribuer au relâchement de la tension dans cette partie du monde.

116. En ce qui concerne la question de Chypre, la reprise des pourparlers intercommunautaires nous paraît être la voie la plus appropriée pour un règlement juste et durable de la crise que connaît ce pays. Nous pensons que l'ONU, par l'intermédiaire du Secrétaire général, devrait poursuivre ses efforts pour aider les deux communautés à trouver une solution négociée à leur différend et à créer les conditions nécessaires au retour de la paix.

117. Dans le domaine économique, la communauté internationale se trouve confrontée à une crise aiguë, symptôme d'un dérèglement profond des structures de l'ordre économique et monétaire international actuel. En effet, l'ordre économique international actuel aggrave le fossé entre le Nord et le Sud et s'avère incapable de faire face aux problèmes auxquels sont confrontés aussi bien les pays en développement que

les pays développés eux-mêmes; il conforte des tendances au protectionnisme et aux entraves de tous ordres au commerce international et fausse les mécanismes de coopération en prolongeant les relations de domination et d'exploitation. A ce titre, il porte les germes de menaces graves à la paix et à la sécurité internationales, d'autant que les pays industrialisés continuent à refuser d'y apporter les changements structurels que réclame la grande majorité des Etats du monde.

118. Les différents sommets économiques du groupe du Nord, dans lesquels les pays du Sud avaient placé tant d'espoirs, n'ont pas répondu à leur attente : les négociations commerciales multilatérales continuent à piétiner tandis que les négociations globales restent dans l'impasse.

119. Dans le domaine du commerce, les pays développés continuent d'être à la fois juges et parties en fixant de manière unilatérale les prix des matières premières, au détriment des pays du tiers monde pour qui la détérioration de plus en plus grave des termes de l'échange, le taux élevé de l'inflation, le chômage et l'alourdissement de la charge de la dette extérieure donnent à la crise des proportions dramatiques.

120. Les négociations en cours au sein de la CNUCED dans le cadre du programme intégré des produits de base n'ont pas progressé. Sur les 18 produits de la liste indicative de Nairobi, seuls le café, le cacao, l'étain, le caoutchouc naturel et le sucre ont fait l'objet d'accords. Le Fonds commun pour les produits de base, qui devait notamment contribuer à financer des mesures de mise en valeur des produits de base pour améliorer la structure des marchés, renforcer la compétitivité et les perspectives à long terme desdits produits, n'est toujours pas entré en vigueur.

121. Nous souhaitons que les pays nantis fassent preuve de plus de volonté politique pour que la sixième session de la CNUCED, qui se tiendra en juin 1983 à Belgrade, aboutisse à des résultats meilleurs que ceux de la cinquième session.

122. Sur le plan industriel, les objectifs poursuivis depuis la deuxième Conférence générale de l'ONUDI, qui s'est tenue à Lima en 1975, sont loin d'être atteints. Nous espérons que tout sera mis en œuvre pour assurer le succès de la quatrième Conférence générale de l'ONUDI, qui se déroulera au Kenya, et faisons ici une fois de plus appel à l'esprit de coopération franche et sincère des pays industrialisés.

123. Le Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement, adopté en août 1979⁵, n'a connu à ce jour aucun début d'exécution et aucun accord n'est intervenu sur le système de financement dont il devait être assorti. Il en est de même du code international de conduite pour le transfert de technologie négocié dans le cadre de la CNUCED. Il convient de souligner le rôle et l'importance que les pays du tiers monde accordent à cette question du transfert de technologie en tant que catalyseur de développement, que ce soit dans le cadre de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 35/56, annexe], ou dans le cadre plus général de l'instauration du nouvel ordre économique international.

124. C'est ici le lieu de lancer un appel pathétique à tous les Etats Membres pour adhérer à une nouvelle éthique de solidarité internationale, sans laquelle aucun progrès n'est possible. En ces temps d'interdépendance, nous pensons indispensable que l'aide internationale au développement, l'assistance technique et financière, ainsi que toutes les autres actions de coopération internationale s'inspirent de cette nouvelle éthique et se fondent sur les principes de complémentarité et d'avantages mutuels. Pour être efficace, en effet, l'organisation de l'aide au développement et de l'assistance technique et financière devrait tenir compte aussi bien des intérêts réciproques des parties en présence que des réalités spécifiques et de la dignité des bénéficiaires.

125. S'il y a un point qu'on peut mettre à l'actif de l'année en cours, c'est sans conteste l'adoption, le 30 avril, de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Il nous faut cependant déplorer que cette adoption ait été faite par vote et non par consensus et qu'un certain nombre d'Etats n'aient pas cru devoir s'engager à la signer. Cette convention représente une victoire de la raison et constitue un pas important sur la voie de la réalisation du nouvel ordre économique international.

126. Le résultat obtenu au prix d'âpres négociations n'a certes pas satisfait toutes les délégations — dont la mienne — mais n'en constitue pas moins une base qui permettra une amélioration lors de la commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer.

127. Il subsiste certes un certain nombre de problèmes, notamment pour les pays en développement, producteurs terrestres des mêmes ressources minérales que celles que recèlent les fonds des mers et des océans, et la République du Zaïre avait en son temps, et du haut de cette même tribune, appelé l'attention de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer sur le préjudice que pourraient subir les producteurs terrestres parmi lesquels elle figure, à la suite d'une production désordonnée des ressources des fonds des mers et des océans et du bouleversement de la structure des marchés internationaux qui pourrait s'ensuivre.

128. Voilà l'environnement international dans lequel évoluent de nos jours les relations économiques entre Etats. Toutes les études de prospective indiquent que cet environnement international continuera d'être marqué par la montée du protectionnisme de la part des pays industrialisés, par leur attachement à un ordre économique mondial périmé et anachronique et par l'effritement de la coopération multilatérale au profit d'un bilatéralisme d'inspiration bien souvent politique et idéologique.

129. De l'avis de ma délégation, le moment est venu pour la communauté internationale de prendre des mesures concrètes pour le lancement définitif des négociations globales, sous les auspices de l'ONU, seul cadre approprié pour une approche globale, cohérente et intégrée, conformément à la résolution 34/138 de l'Assemblée générale et à la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [résolution 3281 (XXIX)].

130. Parallèlement à ces actions, les pays en développement devraient poursuivre et renforcer entre eux

les efforts entrepris pour la promotion d'une coopération fructueuse et mutuellement avantageuse. Cette coopération doit être considérée, nous ne le répéterons jamais assez, comme un paramètre fondamental de l'instauration du nouvel ordre économique international. Elle doit nous permettre de constituer une force, non pas contre le Nord, mais pour le renforcement de notre position en tant qu'interlocuteurs et partenaires à part entière dans les relations économiques internationales.

131. C'est dans ce contexte que nous invitons la communauté internationale à soutenir le Programme d'action de Caracas⁶ et le Plan d'action de Lagos⁷, qui ont pour finalité la mise en œuvre d'une stratégie d'autonomie collective.

132. Il est une autre question qui continue à préoccuper la communauté internationale, c'est celle de la faim dans le monde. Ma délégation pense que pour édifier un système mondial de sécurité alimentaire efficace, l'action de la communauté internationale devrait, à long terme, être axée sur le renforcement des capacités de production agricole plutôt que de se limiter aux aides d'urgence.

133. Qu'il me soit permis à présent d'aborder la question du projet de charte mondiale de la nature que nous aurons à adopter au cours des présentes assises et celle des problèmes particuliers du Zaïre en matière de transports, de transit et d'accès aux marchés internationaux.

134. On se souviendra que l'Assemblée générale, dans sa résolution 35/7 sur le projet de charte mondiale de la nature, invitait les États Membres à conduire leurs activités dans la reconnaissance de l'importance suprême de la protection des systèmes naturels, du maintien de l'équilibre et de la qualité de la nature dans l'intérêt des générations présentes et à venir. L'an dernier, lors de la trente-sixième session, le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale le projet révisé de charte mondiale de la nature⁸ qui tenait compte de toutes les observations formulées par la grande majorité des États Membres. Après l'adoption de la Déclaration de Nairobi [voir A/37/25, partie I, annexe II], qui reconnaît la fragilité de l'environnement, je formule le vœu ardent de voir la version définitive du projet de charte mondiale adoptée par consensus.

135. S'agissant des problèmes particuliers du Zaïre en matière de transports, de transit et d'accès aux marchés internationaux, il convient de rappeler qu'en raison de sa configuration géographique, le Zaïre a été classé dans la catégorie des pays semi-enclavés par la résolution 110 (V) de la cinquième session de la CNUCED, adoptée à Manille en 1979⁹, résolution qui demandait que des études soient menées en vue de l'aider à sortir de ses difficultés. Depuis, l'Assemblée générale a adopté les résolutions 34/193, 35/59 et 36/139 respectivement en 1979, 1980 et 1981 et de son côté, le Conseil économique et social a adopté la résolution 1981/68 au mois de juillet 1981. La République du Zaïre souhaiterait qu'à la présente session l'Assemblée envisage des mesures concrètes pour accélérer la mise en œuvre de ces résolutions sur la base du rapport du Secrétaire général.

136. Tel est l'essentiel des observations du Zaïre à cette session. Comme je l'ai déjà dit, les présentes

assises se tiennent à un moment particulièrement difficile de l'évolution des relations internationales. Sur le plan politique, la course aux armements et les multiples foyers de tension dans le monde menacent dangereusement la paix et la sécurité internationales. Sur le plan économique, les pays développés, bénéficiaires d'un ordre économique international anarchique, continuent à faire fi des revendications légitimes des deux tiers de l'humanité, tandis que la récession, l'inflation, la montée du chômage et la détérioration constante des termes de l'échange, le déséquilibre de la balance de paiements et l'endettement extérieur aggravent les difficultés économiques du tiers monde.

137. En dépit de ce constat négatif, et des perspectives plutôt sombres qui s'en dégagent, la République du Zaïre réaffirme sa foi inébranlable dans les idéaux de l'Organisation des Nations Unies et proclame son attachement aux principes et objectifs de la Charte, car, comme l'a déclaré le président Mobutu Sese Seko, du haut de cette même tribune lors de la vingthuitième session de l'Assemblée, le 4 octobre 1973 :

“... grâce à [l'Organisation des Nations Unies] et à travers elle, nous pourrions promouvoir davantage la coopération entre les habitants de notre planète dans les domaines économique, culturel, scientifique et technique pour la construction d'un monde meilleur, toujours plus juste et toujours plus équitable, dans le respect absolu de l'authenticité de chacun” [2140^e séance, par. 206].

138. Le PRÉSIDENT : Le représentant de l'Iraq a demandé à exercer son droit de réponse. Je lui donne la parole.

139. M. ZAHAWIE (Iraq) [interprétation de l'anglais] : Ce matin, l'Assemblée a entendu le représentant de l'Iran déclarer que l'Iran rejetait toute forme de domination, qu'il respectait la souveraineté des autres pays, ainsi que leur indépendance et leur intégrité territoriale, et qu'il croyait à la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États sur la base de la réciprocité. Le fait est, cependant, que la politique étrangère du régime iranien actuel qui repose sur l'exportation de ce qu'il appelle la révolution islamique, est une violation flagrante de tous ces principes de la Charte et du droit et de la pratique internationaux.

140. Il y a plus de 10 ans, à titre de première mesure visant à réaliser le rêve impérialiste de l'Iran, le Shah occupait par la force des armes trois îles stratégiquement importantes dans le Golfe arabe, appartenant de plein droit aux Emirats arabes unis. Aujourd'hui, les forces iraniennes continuent d'occuper ces îles. Le retrait de l'Iran de ces îles aurait été une indication que le nouveau régime iranien souhaitait véritablement coexister de manière pacifique et amicale avec ses voisins arabes.

141. L'Iraq avait espéré sincèrement que le changement de régime en Iran allait ouvrir une nouvelle ère de relations de bon voisinage dans la région. L'Iraq a tendu la main à l'Iran en invitant ses nouveaux dirigeants à faire un geste semblable. La réponse à notre démarche a été un refus catégorique de l'Iran de quitter les trois îles arabes occupées et un nouveau refus de mettre en œuvre les dispositions des traités relatifs aux frontières internationales entre les deux pays.

Non seulement l'Iran a refusé de se retirer des territoires qui, par l'histoire et par le droit appartiennent à l'Iraq, mais il a commencé à bombarder les villes et les villages de territoires iraqiens occupés. Le premier bombardement a eu lieu le 4 septembre 1980.

142. En dépit de nombreuses notes et protestations, l'Iran a poursuivi ses agressions contre l'Iraq. Finalement, l'Iraq, en légitime défense, a riposté le 22 septembre. Ces faits sont bien connus; ils ont fait l'objet de notes précises que l'Iraq a adressées à tous les membres, et, comme nous le savons tous, le cas a été porté devant le Conseil de sécurité. La riposte de l'Iraq n'a certainement pas été une attaque surprise, comme l'a déclaré le représentant de l'Iran ce matin.

143. L'Iran continue de prétendre que l'Iraq était l'agresseur et qu'il est responsable de la guerre. L'Iraq a informé le président Sékou Touré, de la Guinée, président de la Mission de paix islamique, dès le 22 avril 1982, qu'il était prêt à accepter la proposition de créer une commission d'enquête chargée de déterminer qui a ouvert les hostilités. L'Iran est-il prêt à faire de même et à accepter la création de cette commission d'enquête ?

144. L'Iraq avait proposé en outre que les Nations Unies, les pays non alignés ou l'Organisation de la Conférence islamique arbitre le différend en précisant que l'Iraq accepterait les résultats de cet arbitrage. Est-ce que l'Iran est prêt à faire de même, à accepter la création d'un tel comité d'arbitrage et à respecter ses décisions ?

145. Ce matin, nous avons entendu le représentant de l'Iran dire que son pays luttait contre le sionisme. Comment cela pourrait-il être vrai alors que l'Iran achète des armements et des pièces détachées aux sionistes, comme l'a confirmé Sharon lui-même ? Au cours de la treizième Conférence islamique qui s'est réunie en août, à Niamey, l'écrasante majorité des orateurs ont demandé à l'Iraq et à l'Iran d'arrêter leurs hostilités afin de mieux lutter contre le sionisme. L'Iraq a immédiatement répondu à cet appel. Mais l'Iran, jusqu'ici — et même après les atrocités de Beyrouth —, refuse de répondre à l'appel lancé par les pays islamiques aux deux parties en guerre.

146. D'autre part, les dirigeants sionistes ont exprimé ouvertement leur satisfaction de voir l'Iraq préoccupé par la guerre qui se déroule sur le front est. Est-ce que l'Iran est vraiment désireux de renforcer le front islamique contre l'agresseur sioniste ?

147. En outre, l'orateur iranien a annoncé qu'il n'y avait rien de vrai dans la propagande des agences de presse impérialistes et qu'il n'y avait aucun danger que

le Gouvernement de la République islamique d'Iran menace les pays de la région du golfe Persique. Il a déclaré :

“Nous sommes en faveur de relations étroites et amicales fondées sur le respect mutuel avec tous les pays de la région.” [27^e séance, par. 173.]

Je voudrais maintenant citer une déclaration faite par Khomeiny, lui-même. L'Agence Reuters déclarait le 27 mai : “L'Ayatollah Ruhollah Khomeiny a prévenu les pays arabes qu'ils devraient adopter des politiques radicales au Moyen-Orient, sinon ils devraient faire face à la colère des armées victorieuses de l'Iran...” Il a poursuivi : “S'ils ne rentrent pas aujourd'hui dans le bercail islamique, il sera trop tard demain... La décision finale après la victoire sera prise par nos combattants et les politiciens ne pourront pas les repousser.” Cette déclaration est parue dans la revue *Athens News* du 28 mai 1982. De plus, le représentant de l'Iran a ajouté ce matin que la République islamique d'Iran était responsable de la sécurité du golfe Persique et du détroit d'Ormuz. Cela nous rappelle les allégations du régime du Chah en Iran. Il est évident que le régime actuel continue d'agir dans son sillage et pratique la même politique. Il se voit en agent de police de la région.

La séance est levée à 18 h 5.

NOTES

¹ Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, vol. XVII, document A/CONF.62/122.

² Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session, Annexes, point 105 de l'ordre du jour, document A/5975.

³ Voir A/CONF.95/15 et Corr.3, annexe I.

⁴ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-septième année, Supplément de juillet, août et septembre 1982, document S/15317.

⁵ Voir Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, Vienne, 20-31 août 1979 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.I.21 et rectificatifs), chap. VII.

⁶ Adopté par la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement; voir A/36/333.

⁷ Plan d'action de Lagos en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique; voir A/S-11/14, annexe I.

⁸ A/36/539, annexe I.

⁹ Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, cinquième session, vol. I : Rapports et annexes, (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.II.D.14), première partie, sect. A.